

POINT DE VUE

Quel Conseil (CCME) pour Marocains à l'Étranger voulons-nous ?

(...) Comment peut-on comparer un Conseil de marocains à l'Étranger avec celui d'Européens à l'Étranger ? Nous sommes tous citoyens mais nous vivons des réalités différentes et spécifiques !



Par Belhaloumi Abdelrhani

Membre du conseil communal de Saint Gilles (Bruxelles, Belgique). Militant pour la cohésion sociale et contre le racisme au sein de l'Union européenne.

Que ce soit l'Italie, l'Espagne, la France ou le Portugal ; ces pays appartiennent à l'Union européenne. Ils ont la citoyenneté européenne. Ils n'ont pas de problème de regroupement familial, d'apprentissage de leur langue maternelle ou de leur religion et ne souffrent pas de racisme, de discrimination et d'islamophobie.

Ne souffrent pas non plus de discrimination à l'école, ou pour avoir un emploi ou un logement. Leurs aînés n'ont pas de difficulté à s'installer dans le pays de leur choix.

Leurs proches n'ont pas besoin de visa pour circuler au sein de l'espace européen ou pour aller aux USA etc...

Exemple : monsieur Sarkozy qui est président de la République française, est à la fois un citoyen français, hongrois et européen. Et il peut très bien être défendu par aussi bien le Conseil des Hongrois expatriés que par celui des Français, une fois qu'il aura quitté la France, par exemple.

Il peut aussi se présenter aux élections communales européennes, dans n'importe quel pays membre de l'Union européenne. Et sa famille, aussi bien en France qu'en Hongrie, dispose de la liberté de circulation au sein de l'UE. Ce qui n'est pas le cas pour nos familles vivant au Maroc, et qui souhaiteraient nous rejoindre.

Pour rappel : les espagnols, les Italiens, et les Portugais ont dû revoir la formule choisie de leurs conseils plus d'une fois, pourquoi ?

Tout d'abord, pour faire correspondre leurs conseils au droit européen et donc pour recevoir des subsides.

Puis, parce qu'ils ont opté pour les technologies modernes pour communiquer avec leurs diasporas, et il fallait apporter quelques adaptations..

Ils ne dépensent pas leur argent dans des réunions qui ne réunissent pas la diaspora. Et pourtant tous les courants et les couches sociales sont rassemblés dans leurs conseils.

En plus, on sait qu'en 2009 auront lieu des élections européennes et bien d'autres, et malgré tout, le CCME persiste à convoquer des députés de l'immigration (...)

Et donc, pour avoir une vraie consultation des Marocains Résidant à l'Étranger, avec la société civile marocaine et les partis politiques marocains, on doit permettre aux MRE de s'exprimer comme suit :

- Par voie d'Internet et à l'aide des moyens audiovisuels;

- En leur permettant de s'exprimer en juillet et août 2009 au départ de leur localité d'origine au Maroc, par exemple en envoyant une télécopie au Premier ministre.

- Ou en remettant une proposition écrite aux autorités locales, au gouverneur ou au Wali.

Voici un résumé de quelques conceptions :

1. Le Portugal :

Ce pays a créé le 4 septembre 1996 un conseil pour les Portugais établis en Europe et hors Europe : le Conseil des Communautés portugaises (CCP).

C'est à la fois un organe consulté par le gouvernement portugais en matière de politique d'émigration et sert d'expression collective des Portugais expatriés.

Le CCP comprend 100 membres élus pour 4 ans au suffrage universel.

Les Portugais de l'Étranger ont droit à 4 députés sur un total de 230 au parlement portugais.

Le ministre portugais chargé des affaires de l'émigration participe aux réunions du CCP sans avoir le droit de vote

2. La Hollande :

Les Hollandais qui résident en dehors de leur pays, ont le droit de participer aux élections législatives. Ils peuvent voter soit par correspondance, soit par procuration ou tout simplement en faisant le déplacement eux-mêmes vers le pays.

3. La France :

L'assemblée des Français de l'Étranger (AFE) représente les 2 millions de Français établis à l'étranger. (Alors qu'on a +-4 millions de Marocains expatriés, dont les Sans papiers et les non-inscrits aux Consultats).

Les Français expatriés ont un collège électoral pour élire 12 sénateurs qui les représentent.

L'AFE est le porte-parole des Français à l'étranger, et c'est l'interlocuteur du gouvernement, des ambassadeurs et des consuls sur les questions soulevées par la diaspora française.

4. La Suisse :

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) est l'organe suprême des Suisses de l'étran-

ger. Le CSE comporte 165 membres, dont 130 élus et 35 cooptés. Son rôle est de défendre les Suisses de l'étranger.

5. L'Espagne :

C'est le Conseil des Résidents espagnols à l'étranger (CREE ou la Junta de los Espanoles desde el extranjero) qui représente la diaspora espagnole auprès de son gouvernement.

Ce conseil est élu tous les quatre ans et est composé de 58 membres, dont 13 désignés. Ces expatriés espagnols ont le droit de vote aux élections législatives. Ils peuvent exercer leur droit de vote soit au consulat soit par correspondance. Chaque circonscription consulaire de moins de 50.000 espagnols, donne droit à 7 représentants au sein du Conseil des expatriés.

Pour celles qui comptent entre 50.000 à 100.000 expatriés, elles ont droit à 12 représentants. Et celles qui comptent plus de 100.000 expatriés, elles en ont droit à 20.

6. L'Italie :

En 1989, les Italiens ont réussi à réunir des individus, des associations, des commerçants, des pauvres, des riches, des libéraux, des communistes, des bourgeois, des femmes, des hommes, des jeunes, des moins jeunes, des hors la loi, des juristes, des Sans papiers, la mafia, des intellectuels, des religieux, des athées, des stars, des malades, des docteurs... bref tout le monde, pour se réconcilier en se rassemblant « INSIEME ».

Le Conseil général des Italiens à l'étranger (CGIE ou *Il Consiglio Generale degli Italiani all'Estero*) a été créé en 1989. Elu pour 5ans, il est composé de 95 conseillers dont 29 nommés par le gouvernement. Sa fonction consiste à conseiller le gouvernement et le parlement sur les grands thèmes qui intéressent la diaspora.

N'oublions pas que la première attention de tous ces pays est accordée au développement des localités d'origine des expatriés, en y développant des moyens modernes de transport et de communication.

En 1986, quand l'Espagne et le Portugal rejoignaient l'Union européenne, ils avaient consacré 85% de l'aide européenne à développer les régions exportatrices de migrants.

Et c'est ainsi qu'ils ont réussi facilement leur pari du développement.

C'est la meilleure façon de rendre hommage aux enfants expatriés du pays, de rétablir l'équilibre entre les régions et entre les citoyens, et d'accélérer le développement du pays.

Et puisque nous sommes conscients des mutations que connaît la migration, et afin de permettre aux différentes générations de jouer un rôle au Maroc, nous ne devons pas perdre de temps. Le facteur temps est très déterminant. Il faudrait vite un conseil rassembleur, afin de réparer les dégâts occasionnés au sein des Marocains résidant à l'étranger (MRE), par des éléments que seule l'histoire pourra juger.

PROPOSITIONS

Le futur conseil devra comporter 50 membres élus, et 10 membres cooptés, pour une durée de 4 ans. (ou plus, c'est aux intéressés de se prononcer là-dessus)

Parmi les personnes élues et ayant fait le score le plus élevé en terme de voix, elles feront partie du parlement marocain. Leur nombre pourra être limité à cinq.

Il y'aura des personnes cooptées pour assurer la représentation des générations et garantir la parité. Sans oublier des sièges réservés pour les personnes sans papiers, les personnes handicapées, les aînés etc....

Et comme membres d'honneur, on devrait prendre 2 ou 4 Autrichiens descendants des soldats marocains ayant participé à la libération de l'Europe (Autriche, de la France, de la Belgique de et de la Hollande) de l'occupation nazie entre 1939 et 1945.

La télévision autrichienne a déjà parlé lors d'une émission de la 'diaspora africaine d'Autriche'.

Ces autrichiens n'ont jamais connu leurs pères marocains.

Quant à la présidence du Conseil, elle sera tournante tous les 6 mois. C'est à dire, un MRE de chaque pays d'accueil assurera la présidence du Conseil pendant 6 mois, à l'instar de la présidence de l'Union européenne. Exemple: Un MRE du Canada sera élu président du Conseil de juillet à décembre 2009, ensuite ce sera le tour à la Belgique, à la France, aux Usa et ainsi de suite. C'est la meilleure manière de garantir un équilibre au niveau de la présidence aussi.

Et en ce qui concerne les détails techniques pour l'ensemble de l'organisation du scrutin, on devra attendre les propositions des expatriés marocains.

Lors des élections, une commission sera chargée de trancher d'éventuels litiges en cas de contestation des résultats. A noter que pour ce genre de suffrages, seule la commission nationale (marocaine) sera compétente, comme c'est le cas pour tous les pays du monde.

Cette commission sera joignable par Internet également et sera composée d'un magistrat et de Marocains résidant à l'étranger...

On devrait également se pencher sur la création d'une télévision plurielle gérée par la diaspora marocaine à cette occasion.

Enfin, après plus de 45 années de réflexion au sein de la Communauté marocaine de l'Étranger, c'est malheureusement la consultation qui a toujours fait défaut. Ce qui a engendré un manque d'adhésion, comme suite logique et immuable dans ce genre de situations.

Voyons un autre exemple : Monsieur Hussein Obama, le nouveau président des Usa a décidé, pour mieux réussir dans sa mission, de s'en tenir au schéma chronologique classique à savoir : Réflexion, consultation, adhésion, décision puis communication.